

Liste des vaccins antirabiques autorisés en France



Le règlement (UE) n°576/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie et abrogeant le règlement (CE) n°998/2003 prévoit dans son article 37 la publication de la liste des vaccins antirabiques autorisés dans un état membre.

La liste des vaccins antirabiques autorisés en France est établie par l'Agence nationale du médicament vétérinaire, autorité compétente en matière d'autorisations des médicaments vétérinaires. Le protocole vaccinal est précisé pour chaque vaccin dans le tableau ci-joint. Il est à noter que des vaccins sont susceptibles d'être autorisés dans d'autres espèces. Les informations publiées sont relatives aux animaux de compagnie.

[Liste des médicaments antirabiques autorisés en France](#)

Il est également possible de réaliser des recherches complémentaires sur le [site iRCP](#) en sélectionnant le bouton « Rechercher » sur la page d'accueil. Les fonctionnalités de recherche permettent de sélectionner la substance active souhaitée (virus rabique) ainsi que les différentes espèces. Un onglet de recherche avancée dans le résumé des caractéristiques du produit permet de sélectionner des rubriques spécifiques.